

## Annexe 2 : Présentation de la pluriannualité au niveau de la mission

La présentation de la pluriannualité au niveau de la mission doit impérativement comprendre les parties suivantes :

- a) **Un bilan stratégique de la mission** : ce bilan rend compte de la réalisation de la stratégie définie pour la mission en s'appuyant notamment sur les indicateurs de mission et l'analyse des principaux leviers d'action. Ce bilan doit être cohérent avec les bilans stratégiques de chacun des programmes qui composent la mission, sans pour autant en constituer une simple reprise.
- b) **Un bilan des réformes intervenues ou ayant débuté en 2013**, notamment celles dont l'exécution était prévue pour l'année 2013 dans le PAP 2013 ou celles intervenues en complément. Cette partie, qui doit être renseignée avec une attention particulière, permet au lecteur de comprendre les grandes lignes des réformes dont la mise en œuvre a eu un impact sur les crédits en gestion 2013. Elle traite en particulier des économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement et les dispositifs d'intervention.
- c) **Les indicateurs considérés comme les plus représentatifs de la mission**, dont les libellés et la valeur de réalisation en 2013 sont générés automatiquement dans l'application Farandole. La justification de la pertinence du choix de ces indicateurs emblématiques de la politique publique poursuivie a été indiquée en PAP 2013 (données à la mission) ; il convient en RAP 2013 de commenter brièvement les valeurs de réalisation qu'ont connu ces indicateurs-clés courant 2013 (les détails figurent dans le volet « Performance » sous « Analyse des résultats »).

### Modalités pratiques d'intégration de cette partie littéraire

Les ministères saisissent ces présentations directement dans l'application Farandole dans l'espace dédié à cet effet.

Pour les missions interministérielles, le chef de file de la mission (*cf.* tableau *infra*) doit consolider l'ensemble des contributions afin de saisir cette partie dans l'application Farandole.

**Tableau : Ministères « chef de file » pour les missions interministérielles**

Mission	Ministère chef de file
Aide publique au développement	Affaires étrangères
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	Défense
Enseignement scolaire	Éducation nationale
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	Économie et finances
Médias, livre et industries culturelles	Culture et communication
Recherche et enseignement supérieur	Enseignement supérieur et recherche
Régimes sociaux et de retraite	Économie et finances
Relations avec les collectivités territoriales	Ministère de l'intérieur
Solidarité, insertion et égalité des chances	Affaires sociales et santé